

REPUBLIQUE DU BENIN COMMUNE DE TOFFO ARRONDISSEMENT DE DJANGLANMÉ VILLAGE DE HOUNGO-GOVE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 3 CLASSES ET DE LATRINES

A l'école primaire publique du village de Houngo-Govè

Présenté par

l'association Solidarité avec les Villages du Bénin (A.S.V.B.)

en partenariat avec

l'association la Liane de Genève

et

l'association des parents d'élèves de l'école primaire publique de Houngo-Govè



Vincent Zodogome Gestion de projets ASVB zodogome@yahoo.fr 078725 603 Nathalie Rausis Maamour Assistante de projets

Genèse du projet et principes de collaboration

Ce projet initié par l'association des parents d'élèves de cette école a été présenté à l'ASVB en avril 2019.

Le comité local de l'A.S.V.B. à Cotonou s'est rendu dans ce village pour :

- Constater l'état effectif de cet établissement et les problèmes qu'il rencontre
- Comprendre les motivations de ce projet
- Connaître les mesures d'entretien régulièrement adoptées par les responsables de l'école
- Connaître les moyens économiques de la population du village
- Discuter enfin les modalités et principes de notre collaboration avec le village et ses associations de base.

L' A.S.V.B. assume la responsabilité de réalisation du projet avec l'association des parents d'élèves.

La réalisation de ce projet doit respecter :

- La stratégie et la politique nationales de planification des infrastructures scolaires
- Les normes en vigueur de l'Etat relatives à la construction de bâtiments scolaires
- L'esprit de complémentarité aux actions et aux efforts de l'Etat et des collectivités locales en vue de l'amélioration des conditions de réussite des élèves.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier toutes les personnes ou les institutions qui soutiendront notre effort.

Remarque:

L'expérience de l'A.S.V.B. sur le terrain, nous montre en effet que la plupart des établissements scolaires dans les zones rurales du Bénin sont dans un état de délabrement et d'insécurité général. A cela s'ajoute la pénurie de locaux pour abriter les classes qui regorgent d'élèves. Cela prétérite, certes en partie, les résultats scolaires des enfants.

L'Etat fait ce qu'il peut en laissant l'essentiel à la charge des collectivités rurales déjà appauvries par les problèmes sociaux à régler.

Mais ce qui peut décourager tout donateur ou association caritative (comme l'A.S.V.B) à porter de l'aide pour améliorer la situation, c'est le manque de rigueur soutenue pour l'entretien des infrastructures par les usagers que sont les enseignants, les élèves et même les associations villageoises.

L'A.S.V.B. intervient en s'assurant que toutes les mesures vérifiables par son comité local sont prises pour garantir un minimum d'entretien des infrastructures et équipements mis en place par ses soins.

L'administration de cette école doit mettre en place les mesures d'entretien de l'établissement.

1. Contexte

1.1 Géopolitique

Faisant de l'enseignement primaire une priorité nationale, l'Etat béninois sensibilise depuis quelques années ses populations à l'éducation des enfants. Dès lors, le Gouvernement a élaboré et entamé une série de plans d'actions notamment en décrétant, dans un premier temps en 1993, l'école primaire obligatoire et en réduisant les frais de scolarité pour les filles. L'accompagnement de cette décision s'est matérialisé par une augmentation des dépenses publiques d'éducation. Celles-ci passent de 49.35% en 1996 à 51.92% en 1998 et avoisinent actuellement les 58% soit plus de la moitié des dépenses publiques d'éducation. Ceci traduit la détermination de l'Etat béninois pour faire de l'enseignement primaire sa priorité.

Dans ses efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), visant à assurer une éducation primaire pour tous, l'Etat béninois a réaffirmé son engagement pour le secteur de l'éducation dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il a en effet élaboré un plan pluriannuel de développement du secteur de l'éducation. En la matière, l'enseignement primaire et maternel est obligatoire et gratuit depuis octobre 2006. Ainsi, depuis la mise en application de cette décision salutaire, les effectifs des établissements publics primaires et maternels ont connu une envolée des effectifs sans précédent.

Si les mesures prises par l'Etat béninois favorisent l'augmentation du taux d'inscription dans les écoles publiques notamment celles des milieux ruraux, elles génèrent en même temps des difficultés pour les acteurs locaux à assurer une bonne scolarisation des enfants. En effet, les dépenses de l'Etat prennent généralement en compte la charge salariale des enseignants, les équipements en matériels didactiques et scolaires. Le gouvernement actuel a même doté les écoles de cantines gratuites depuis 2017.

Cependant l'Etat assume de moins en moins la construction et l'entretien des établissements. Les collectivités rurales et surtout les parents d'élèves, supportent l'essentiel des charges d'infrastructures généralement construites en matériaux très précaires.

Au fil du temps, la poussée démographique a rendu l'effectif des élèves par classe de plus en plus pléthorique (70-100). La gratuité de l'enseignement primaire et maternel devenue effective en 2006 a accentué la situation. En conséquence, beaucoup d'enfants d'âge scolaire se sont vus refuser l'inscription à l'école par manque de places. Dès lors certains enfants se trouvent obligés d'aller précocement en apprentissage professionnel au mieux des cas. A l'inverse d'autres vont suivre leurs parents dans leurs activités champêtres ou de petits commerces. Plusieurs autres enfants sont emmenés dans les villes comme Porto-Novo, Cotonou, Ouidah ou Parakou pour servir de domestiques (les petites filles surtout) ou d'enfants placés. Certains enfants sont exploités par des réseaux de trafic en direction des pays tels que le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et principalement le Gabon.

L'école primaire du village de Houngo-Govè, situé dans l'arrondissement de Djanglanmé dans la commune de Toffo, n'est pas épargnée par l'augmentation vertigineuse des effectifs des classes. Cette situation a accentué le besoin en salles de classes qui constitue la préoccupation majeure des enseignants et des parents d'élèves de cette localité.

L'état général de l'école est très inconfortable et présente même des risques pour la sécurité des enfants. Dans ces conditions où les enfants sont exposés aux problèmes de toutes sortes (aléas climatiques, dont notamment la pluie, chiques, maladies telles que le rhume et la toux liés à la poussière, etc.), et où les enseignants ne se retrouvent pas dans un cadre agréable pour travailler, la qualité de l'enseignement même est loin de combler les attentes.

C'est donc pour pallier ces problèmes que l'association locale des parents d'élèves a sollicité l'ASVB afin d'être accompagnée pour soutenir ces populations dans leurs efforts de scolarisation des enfants de cette école de proximité au village.

1.2 Socio-économique

L'arrondissement de Djanglanmé est situé dans un milieu rural au sud du Bénin. Il compte plus de 4000 habitants (statistiques 2018).

L'arrondissement jouit d'un climat tropical avec deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses, et une pluviométrie oscillant entre 700 mm et 1200 mm. Les sols sont par endroits ferrugineux et argileux et conviennent aux cultures céréalières en particulier le maïs, qui est la céréale la plus cultivée. Le maïs et le manioc sont les principaux produits cultivés dans le village.

- L'agriculture fournit surtout une production vivrière de subsistance dont le rendement est très faible à cause des aléas climatiques caractérisés parfois par des saisons devenues imprévisibles
- > Les quelques bêtes que la population élève sont souvent ravagées par la peste porcine et autres maladies ;
- On note une forte activité de petits commerces des produits issus de la transformation agricole;
- L'exode rural des jeunes du village vers Ouidah, Cotonou, Lomé et le Nigeria y est très important;
- Les enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas tous scolarisés, surtout les filles, qui souvent restent à la maison ou vont aux champs pour aider leurs parents à cause d'insuffisance de places dans les écoles publiques mais aussi à cause des moyens financiers des parents, trop limités pour les inscrire dans une école privée.

1.3 Justification du projet par rapport au contexte

La situation actuelle de l'école primaire du village de Houngo-Govè est caractérisée par :

- Un terrain de 3 hectares à la disposition de l'école ;
- L'existence de six salles de classe dont 3 en matériaux précaires (hangar) construites par les parents d'élèves en 1978 ;
- Un effectif de 334 écoliers ;
- Une forte affluence des enfants inscrits à l'école grâce à l'incitation de l'Etat par la gratuité des frais d'écolage ;
- Un sureffectif des classes qui rend difficile l'encadrement des élèves par leurs enseignants ;
- Une insécurité des classes existantes due à ces matériaux précaires : le sol non cimenté soulève constamment de la poussière et multiplie les rhumes, grippes et autres maladies ; les toitures et les murs sont soulevés par le vent pendant les tornades ;
- Une insuffisance de latrines rend l'environnement autour du collège insalubre.



Ainsi, la moitié des salles de classe, construites en matériaux précaires, sans aucune norme, par les parents d'élèves, constitue aujourd'hui un <u>réel danger pour ses usagers</u>, notamment les élèves et les enseignants. De plus, ces salles de classe sont <u>trop petites</u> par rapport au standard au Bénin et ne peuvent abriter les élèves dans des conditions raisonnables.

Par ailleurs, l'état défectueux des quelques claies qui entourent les classes existantes fait que, sous la moindre menace de pluie, professeurs et élèves sont parfois obligés de rentrer avant l'heure pour éviter les affres des tornades.

Ces situations rendent difficile la fréquentation scolaire des enfants. Suite à ces nombreuses difficultés, beaucoup d'entre eux, surtout les jeunes filles, ne sont pas inscrits ou désertent les classes quelques mois après la rentrée des classes.



Les 3 salles de classe à remplacer

1.4 Effectif

L'école compte aujourd'hui 334 élèves répartis dans 6 classes :

CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Cours préparatoire	Cours préparatoire	Cours élémentaire 1	Cours élémentaire 2	Cours moyen 1	Cours moyen 2
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6

Au terme de l'école primaire intervient le collège dans l'arrondissement de Sey à 4 km.

2 Problèmes et objectifs

2.1 Les problèmes

Le principal problème que ce projet cherche à résoudre est celui de l'insuffisance de la capacité d'accueil et de la précarité des salles de classe existantes face au fort taux d'inscription des élèves.

L'autre problème auquel ce projet devra résoudre concerne l'amélioration du cadre scolaire des élèves et le manque d'infrastructures d'hygiène, en particulier de latrines.

2.2 Finalité

Le but visé dans le cadre de ce projet est de promouvoir l'éducation dans le village de Houngo-Govè et dans sa région et de lutter contre l'illettrisme du plus grand nombre en évitant la déperdition scolaire, le trafic d'enfants vers les villes et de favoriser l'accès à un plus grand nombre de filles.

2.3 Objectif

L'objectif principal de ce projet est d'offrir aux usagers de cette école des salles de classe fonctionnelles aux normes nationales en vigueur, avec un confort adéquat, afin de favoriser le taux de scolarisation des enfants dans cette école par l'augmentation de sa capacité d'accueil.

De façon spécifique, ce projet permettra :

- de mettre à disposition des élèves plus de places grâce au module de trois classes supplémentaires qui sera construit avec des latrines et son équipement;
- d'accroître le taux de scolarisation et le maintien des élèves au collège;
- d'améliorer le ratio élèves / professeur soit environ 50 élèves par classe;
- d'améliorer le rendement du système éducatif dans l'arrondissement de Djanglanmé.

2.4 Résultats attendus

Les résultats escomptés au terme de ce projet sont :

- trois salles de classe et annexes répondant aux normes en vigueur sont construites;
- à court terme, la capacité d'accueil est augmentée et les usagers de cette école travaillent dans un cadre adéquat et sain;
- les effectifs par classe sont raisonnables (50 élèves/classe);
- l'établissement dispose d'un bureau de direction;
- les élèves disposent de latrines pour un cadre de vie assaini;
- à moyen terme, la qualité des enseignements et le taux de réussite sont améliorés de manière significative;
- le taux de déscolarisation est en nette baisse de 30% actuel à 10% en moyenne sur les 4 ans.

Enfin, sur le plan local, l'impact à long terme espéré est l'émergence de futurs cadres qui contribueront au développement de l'arrondissement et du pays.

2.5 Actions prévues

Dans le cadre de ce projet les actions prévues s'expriment en termes :

- de sensibilisation des parents à la scolarisation des enfants malgré l'état actuel de l'école;
- de mobilisation du financement nécessaire;
- de construction en matériaux définitifs d'un module de trois classes et de latrines
- d'accompagnement de la direction de l'école en vue d'établir un protocole formel d'entretien des équipements de l'école
- de suivi global de la réalisation du projet

3 Les acteurs

3.1 Le partenaire local chargé de la réalisation du projet

Nom de l'organisation : l'ASVB

Responsable local: KOKO MAGLOIRE

Statut institutionnel : association de développement

Date de constitution : 1995

En collaboration avec l'association des parents d'élèves de l'école primaire publique de Houngo-Govè et l'arrondissement rural de Dianglanmé

3.2 Les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs :

334 élèves et instituteurs de l'enseignement primaire

Les bénéficiaires indirects :

La population de l'arrondissement de Djanglanmé (4000 habitants)

3.3 Impact sur les groupes bénéficiaires

Amélioration de la fréquentation scolaire et le taux de réussite annuel des écoliers.

L'ASVB se charge de suivre l'évolution de cet établissement pendant 3 ans après la réalisation du projet.

3.4 Autres intervenants sur le terrain

Partenaire(s) technique(s): l'entreprise de maçonnerie locale

Structures étatiques / institutions : Arrondissement de Djanglanmé, village de Houngo-Govè

Groupes de population / réseaux : association des parents d'élèves

4 Approche et stratégie de mise en œuvre

4.1 Approche participative

C'est une participation communautaire qui intègre les populations des villages dans la mise en œuvre du projet.

Ce projet permet à l'école de renforcer ses moyens d'accueil des enfants.

Les comités de mobilisation et sensibilisation et de suivi des travaux sont composés de femmes et d'hommes issus de chaque village de l'arrondissement de Djanglanmé sous la direction de l'ASVB Bénin

4.2 Dispositif de suivi

Le suivi est effectué par :

- Les comités suisse et local de l'ASVB, comité des parents d'élèves,
- Le délégué des enseignants suit de près les activités de ce projet.
- Le chef de service technique de la mairie de Toffo

5 Pertinence et viabilité du projet

5.1 Viabilité, pérennité de l'action

Effets d'entraînement et réplicabilité :

L'ASVB a déjà réalisé une cinquantaine de projets dans ce domaine et a acquis un savoir-faire jugé satisfaisant. La démarche de mise en œuvre de ce projet nous permet d'adapter la même formule pour les projets similaires.

Mesure en faveur de l'autonomisation du projet :

C'est un établissement public. Donc dès la construction du bâtiment l'Etat prendra en charge son exploitation dans le budget de fonctionnement de l'école.

5.2 Dispositif de suivi et entretien à moyen et long terme du bâtiment et ses équipements

Responsabilités et rôles des acteurs

Le suivi des travaux est assuré de la façon suivante :

Le comité de gestion de projet en Suisse met en place au Bénin un comité de suivi comprenant :

- 3 représentants de l'ASVB dont 1 technicien en bâtiment pour le suivi technique du chantier
- 2 délégués des parents d'élèves
- 2 délégués des maîtres

Le financement des travaux est géré par l'association la LIANE et l'exécution des travaux par une entreprise locale de construction.

Entretien des infrastructures de l'école

L'entretien est le maillon le plus faible dans tout le dispositif mis en place dans la gestion des établissements scolaires au Bénin. C'est notre constat. Les enseignants comme les élèves se préoccupent peu de ce problème. Les établissements ne disposent pas de budget d'entretien des locaux et des équipements.

L'ASVB, consciente du problème, exige dans toutes les écoles où elle intervient :

- La création de la caisse d'entretien des infrastructures, alimentée chaque année par un pourcentage à prélever sur les écolages des élèves. Chaque association de parents d'élèves (APE) décide le taux qui lui convient. Cette cagnotte pourra servir le cas échéant à exécuter des travaux de réparation ou de rénovation. Cette caisse est gérée conjointement par les parents d'élèves et la direction de l'école.
- L'intervention de l'APE dans la vie de l'école, surtout dans le domaine de son entretien qui doit mériter l'attention de tous. La direction de l'école signe un protocole d'accord avec l'APE.

L'ASVB continue de suivre l'application de ces mesures sur 3 années avant de se retirer.

5.3 Estimation des chances de réussite du projet (points forts / points faibles)

Potentiel du projet (points forts) :

- La chance de réussite du projet est de 90% si le financement est réuni.
- L'implication forte du personnel enseignant et des populations locales

Risques et faiblesses du projet (points faibles) :

Manque de financement au niveau local

Principales suppositions qui conditionnent la réussite du projet :

- Réunir le budget total d'exécution du projet
- Mobilisation et implication de la population dans la mise en œuvre du projet

6 Les moyens

6.1 Infrastructures et moyens propres engagés

L'ASVB fait la gestion de ce projet par son personnel bénévole depuis son bureau à Lausanne et fait le suivi local par son personnel salarié au Bénin.

Le partenaire local (l'association des parents d'élèves et le chef d'arrondissement) prendra en charge environ 5% du budget en travaux communautaires.

6.2 Engagement des bénéficiaires

- > Les populations villageoises sont engagées à se consacrer aux travaux communautaires qui leur seront dédiés sur le chantier.
- La direction du collège et l'association des parents d'élèves s'engagent à créer une caisse d'entretien des bâtiments et équipements du collège. Le comité local de l'ASVB veille à la mise en œuvre de ces engagements.

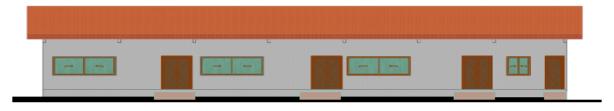
6.3 Devis de construction

Le nouveau bâtiment a les dimensions suivantes : 8,80m / 26,75m soit plus grand que les réalisations précédentes.

7 Plans du nouveau bâtiment et des latrines

7.1 Module de trois classes





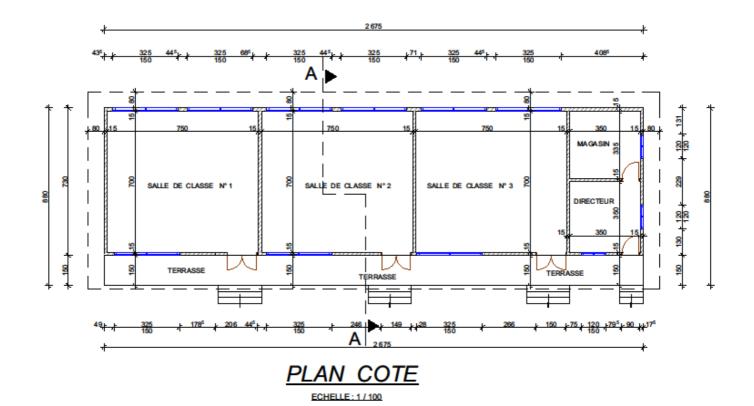
FACADE PRINCIPALE

ASVB / EPP VILLAGE DE HOUNGO-GOVE

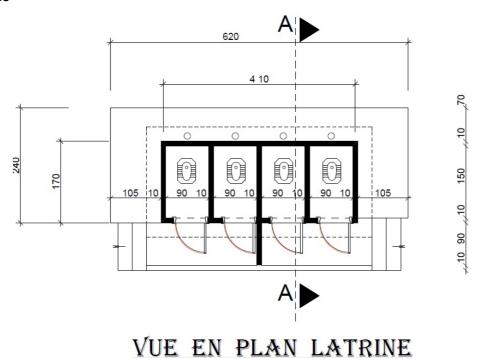


FACADE LATERALE DROITE

ECHELLE: 1 100

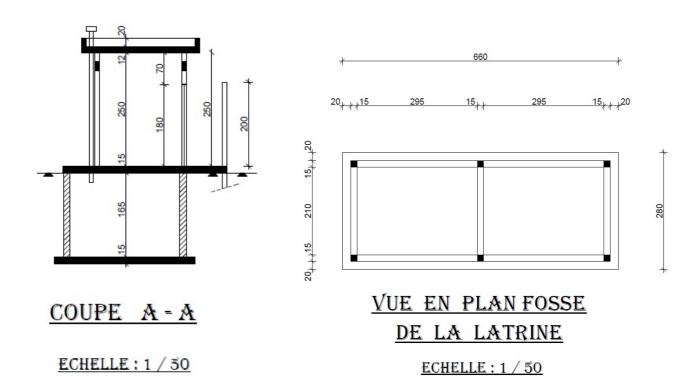


7.2 Latrines



EN FLAN LATION

ECHELLE: 1/50



ECOLE PRIMAIRE DE HOUNGO-GOVE : DEVIS ESTIMATIF

	EGGLE FRIMAIRE DE HOUNGO-GOVE				Montant		CHF
REF	Désignation des ouvrages	U	Qté	PU	Partiel	Total FCFA	1CHF = 565 FCFA
I	Terrassements						
1-1	Fouille en rigole	m ³	43.8	2000	87'500		
1-2	Remblai provenant des fouilles	m^3	19.7	2000	39'400		
1-3	Remblai d'apport		108	7000	754'250		
	Total Terrassement					881'150	1'560
II	FONDATIONS						
2-1	Béton de propreté dosé à 150 kgs/m³	m3	3.13	50'000	156'250		
2-2	Béton de fondations dosé à 300 kgs/ m Y compris	m3	10	100'000			
2-3	Murs de soubassement en agglos pleins de 15	m ³	113	8000	900'000		
2-4	Chainage bas en béton armé dose à 350 kgs/ m ³	m ³	3.75	180'000	675'000		
0.5	Béton dose à 300kgs/m pour forme de dallage Y	3	40.0	001000	41=001000		
2-5	compris ferraillage	m ³	19.2	80'000	1'532'000		715.40
Total Fondations MACONNERIE EN ELEVATION						4'263'250	7'546
		3					
3-1	Murs en élévation en béton en agglos creuse de 15	m ³	296	8500	2'513'280		
3-2	Poteaux en élévation en béton armé dosé à 358kgs/m³ avec coffrage et ferraillage	m^3	4.1	180000	737'100		
	Chainage haut en béton armé dose à 350 kgs/ m ³	2					
3-3	avec coffrage et ferraillage	m ³	2.81	180000	504'900		
3-4	Claustras	m ³	29.3	10000	292'500		
	Poutre au niveau de la terrasse dosé à 350kgs/ m³	3					
3-5	avec coffrage et ferraillage	m ³	1.34		241'200		
3-6	Perron	ens	4	50'000	200'000		
3-7	Chaînage haut avant couverture en BA 350kg/m3	m3	2.22	180'000	398'700	410071000	01054
IV	Total Maçonnerie en élévation CHARPENT -COUVERTURE					4'887'680	8'651
		m ³	_	0001000	415001000		
4-1	Charpente en bois dur passé au carbonyle		5	300'000			-
4-2 Couverture en tôle galvanisée et ondulées de 0,17 mn		m²	325	5000	1'625'000	3'125'000	5'531
Total charpente -Couverture V MENUISERIE						3 123 000	3 33 1
_	Portes métalliques à deux battants						
5-1	avec panneeux simples (140*2,40)	m²	10.1	40000	403'200		
5-2	Portes métallique de 0,80*2,10	m²	3.36	75000	252'000		
5-3	Fenêtre métallique avec des lames orientable	m²	14.6	80000	1'170'000		
	Total Menuiserie					1'825'200	3'230
VI	ENDUITS- REVETEMENTS						
6-1	Enduits verticaux au mortier de ciment finement taloché	m²	600	2500	1'500'000		
0.0	Chape au sol exécutée dans la masse du béton du forme		0.40	0=00			
6-2	de dallage Total enduits - revêtements	m²	240	2500	598'750		21745
VII	PEINTURE -BADIGEON					2'098'750	3'715
7-1	Peinture à eau sur murs	m²	600	2000	1'200'000		
7-1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	m ²	55.5	2500	138'750		
7-3	Ardoisine	m ²	25.2	5000	126'000		
	Total peinture badigeon		_0	2300	.2000	1'464'750	2'592
TOTAL PARTIEL						18'545'780	
SUIVI ET GESTION DU PROJET SUR LE TERRAIN						1'500'000	
TOTAL GENERAL						20'045'780	
	DIVERS + IMPREVUS 5%					1'002'289	
	Montant total des travaux du bâtiment					21'048'069	37'253
	LATRINES						
	LATRINES A 4 CABINES					3'200'000	
	Gestion globale du projet					1'700'000	3'009
	Coût total des travaux bâtiment + latrines et actions					24'248'069	45'926